



## COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION DU 17 MARS 2022

PROCES VERBAL N° 18

**Président** : Mr. ROUGER Alain

**Vice-Président** : Mr. BAUDOUIN Gilles

**Secrétaire** : Mr GODET Jean-Marie

**Membres Présents** : MM. GAUVIN Francis – PRUNIER Jacky

**Excusé** : Mr. PETIT Jean Jacques

**Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 seront débités du compte du club appelant. Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs**

★★★★★

**Le Procès-Verbal n° 17 du 10 mars 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents.**

### **Match n° 50946.2 FC3C (4) - St Sauveur (3) en D5 poule A**

Arbitre Bénévole : Mr. MORIN Florian

#### ➤ Réserve d'avant match du club de St Sauveur

Je soussigné Noirault Thibault, N° de licence 2546784674 Capitaine de US St Sauveur, porte des réserves sur la Qualification et la Participation au match de toute l'équipe du FC3C. Motif : Ces joueurs, qui ont participé au dernier match en équipe supérieure ne peuvent être incorporés en équipe inférieure et participer à la présente rencontre, l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour ou dans les 24 heures

**La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.**

**Après vérification des feuilles de matchs constate :**

Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures, **ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.**

Match de référence pour l'équipe 1 : en championnat Départemental 2 poule Nord :  
Chantel.Courl.Chap. (1) – Vasles (1) du 12/03/2022 à 20h00.

Match de référence pour l'équipe 2 : en championnat Départemental 3 poule A :  
Saint Amand S/ Sèvre (1) - Chantel.Courl.Chap. (2) du 13/03/2022 à 15h00.

Match de référence pour l'équipe 3 : en championnat Départemental 4 :  
Chantel.Courl.Chap. (3) – Inter Bocage Fc (3) du 06/03/2022 à 15h00.

**Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.**

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Chantel.Courl.Chap. (4) – St Sauveur (3) 2-0

Les droits de confirmation, soit 37€, seront portés au débit du club de St Sauveur.

**Le Secrétaire**  
**Jean-Marie GODET**

**Le Président**  
**Alain ROUGER**